

[Accueil](#) > [Actualité économique](#)

Banques : « Les ratios de liquidité sont comme un alcootest financier »

Paris, 7 décembre 2011 - aujourd'hui à 15h50 - [Réagir](#)**Mots-clés :** Agence de notation, Banques, Banques centrales, Interview, Investissement, Loi, texte et décret

0

[J'aime](#)[Envoyer](#)

0



Christophe Nijdam (photo : labourseetlavie.com)

Pour Christophe Nijdam, analyste secteur bancaire chez AlphaValue (leader européen de la recherche indépendante sur les valeurs pan-européennes), la taille systémique de certaines enseignes continue à poser problème, malgré l'évolution de la régulation bancaire depuis 2008.

Avec le rebond des marchés financiers, la cote des banques remonte. Cette tendance sera-t-elle durable ?

Christophe Nijdam : « Je pense qu'il s'agit d'une embellie dont la durée dépendra des prochaines décisions européennes. Depuis la fin 2007, les banques ont détruit 85% de leur valeur boursière et elles ne représentent plus que 10,5% de la capitalisation boursière, contre 13% en mai dernier. En moyenne historique depuis 1991, elles sont à 18%. L'amélioration actuelle des cours doit donc être relativisée. »

Comment se fait-il que les banques françaises donnent le sentiment d'être plus fragiles que jamais ?

« En 2008, les grands établissements français ont été relativement épargnés par la crise des *subprimes*. Elles se sont estimées insubmersibles. Mais, maintenant que la crise porte sur les passifs bancaires, elles sont prises à revers car elles n'ont pas modifié leurs habitudes en matière de liquidité. »

D'un point de vue réglementaire, que s'est-il passé depuis 2008 ?

« Depuis 2008, les choses ont évolué. Nous sommes passés des règles Bâle II à Bâle II et demi, effectives en 2012, puis à celles de Bâle III, dont la crise précipite en partie la mise en œuvre. Ces règles ont pour but d'améliorer la solidité du système bancaire en instaurant ou créant des ratios à respecter. »

Quel est le ratio le plus important ?

« Le plus connu, en tout cas, est le ratio de solvabilité qui consiste à mesurer les capitaux propres par rapport aux actifs pondérés par les risques. La Banque de France a récemment demandé aux banques françaises de porter ce ratio de 7% (minima des nouvelles normes pour 2018) à 9% dès 2012, à la suite des nouvelles exigences de l'Autorité Bancaire Européenne. C'est donc dans la moyenne européenne, mais moins qu'en Suisse, par exemple, où il peut monter jusqu'à 19%. Le problème pour la crédibilité de ce ratio est qu'il résulte d'une méthodologie d'estimation des risques que chaque banque peut fixer elle-même... »

La réglementation ne fait-elle pas apparaître le poids excessif des banques systémiques ?

« Si. Elles sont trop grosses pour que les pouvoirs publics puissent les laisser sombrer. On en recense 29 au niveau mondial, dont 5 françaises. En France, afin de répondre au problème de liquidité mais sans pour autant résoudre le problème de taille systémique qui demeure, la Banque de France a demandé à BNP Paribas, à la Société Générale et au Crédit Agricole de réduire leur bilan de 10% d'ici à fin 2012. Cette réduction porte sur 400 milliards d'euros, dont 200 milliards pour la seule BNP, premier établissement systémique mondial avec 2.000 milliards de bilan en 2010. La SocGen devra maigrir de 150 milliards (environ 13% de son bilan) et le Crédit Agricole réduire le sien de 50 milliards, soit 3 à 4% de son total de bilan. »

Quels sont les deux autres ratios imposés par Bâle III ?

« Le premier ratio concerne la liquidité à court terme (LCR) et le second celle à un an (NSFR). Leur mise en place interviendra en 2015 pour le premier et en 2018 pour le second. Pour utiliser une image, ces ratios de liquidité sont une sorte d'alcootest financier, permettant de s'assurer qu'une banque ne finance pas ses actifs à long terme avec des passifs à trop court terme, car une banque « saute » toujours sur un problème de liquidité avant qu'un problème de solvabilité soit avérée. Enfin, Bâle III crée un ratio de « levier ». Concrètement, il rapporte les fonds propres au total du bilan sans qu'il y ait d'aménagements possibles sur l'estimation des risques, ce qui offre de meilleures garanties de transparence. »

Hors d'Europe, quels sont les pays qui ont le plus modifié leurs normes bancaires suite à la crise de 2008 ?

« Aux Etats-Unis, la loi Dodd-Franck de juillet 2010 va permettre de limiter les activités de banques d'affaires par rapport à celles de banque de détail. Par exemple, le *trading* pour compte propre est interdit et une banque, si elle peut continuer à prêter de l'argent à un *hedge fund* (fonds d'investissement à haut risque, NDLR), ne peut plus en être actionnaire. En Grande-Bretagne, la commission Vickers préconise aussi de mieux isoler activités de banque d'affaires et banque de détail. Mais ces dispositions n'entreront en vigueur qu'en 2018. »

Et en France ?

« Rien. »

Le modèle de banque universel est-il menacé ?

« Ce qui est sûr, c'est que ce modèle sera menacé aussi longtemps que la Banque Centrale Européenne ne se sentira pas autorisée à racheter sans limitation la dette souveraine de la zone Euro sur le marché secondaire, comme le font par exemple ses homologues américaines, britanniques et japonaises. Résultat, les investisseurs vendent les titres souverains. Le prix des obligations baisse et les taux montent. Avec un impact négatif sur le coût de refinancement des banques. Cette situation est également préjudiciable aux entreprises qui empruntent plus cher. Certaines ne survivront pas. Les banques sont entrées dans une spirale négative du fait des politiques. Et elles risquent de voir le coût du risque sur les entreprises remonter fortement. »

Pourquoi les banques françaises sont-elles hostiles à une taxe sur les transactions financières ?

« On peut en tout cas noter que certaines d'entre elles figurent parmi les grands acteurs mondiaux du *trading* « à haute fréquence », cette nouvelle forme de *trading* spéculatif pour compte propre. Si cette taxe est mise en place, leur résultat baissera. D'où leurs efforts de lobbying pour l'éviter. »

0

[Recommander](#)[Envoyer](#)

0

© cbanque.com / Didier Laurens / Décembre 2011

Vos commentaires

Soyez le premier à réagir à cette actualité !

Ajouter un commentaire

Connexion

Identifiez-vous avec votre compte Facebook
ou renseignez votre pseudo et adresse email.


Pseudo :

Email valide (non publié) :

Site / Blog (optionnel) :

Votre commentaire :

Recopiez le code de sécurité :



Actualités plus récentes

- Standard & Poor's : "L'état d'alerte reste très élevé" dans la zone euro *aujourd'hui à 15h43*
- Fonctionnaires précaires : Sauvadet table sur un examen rapide au Parlement *aujourd'hui à 15h41*
- Assurance : les tarifs augmenteraient de 9% pour les jeunes conductrices fin 2012 (étude) *aujourd'hui à 15h01*
- La Bourse de Paris recule (-0,45%), l'Allemagne pessimiste sur le sommet *aujourd'hui à 14h39*

Actualités plus anciennes

- Plan Campus: 56,9 millions d'euros versés depuis 2007 sur les 5 milliards (rapport) *aujourd'hui à 14h10*
- Un appel à lutter contre "l'exclusion bancaire" de 5 à 6 millions de Français *aujourd'hui à 14h00*
- Hausse de 1,5% dans les transports en Ile-de-France au 1er janvier *aujourd'hui à 13h40*
- Le Sénat supprime en commission le nouveau taux réduit de TVA à 7% *aujourd'hui à 13h23*

Actualités à la une

- Standard & Poor's : "L'état d'alerte reste très élevé" dans la zone euro *aujourd'hui à 15h43*
- Banques : « Les ratios de liquidité sont comme un alcootest financier » *aujourd'hui à 15h50*
- Crédits immobiliers : fin de l'accalmie en vue pour les taux *hier à 16h20*
- Unibail-Rodamco émet avec succès une obligation de 500 millions d'euros *hier à 18h38*